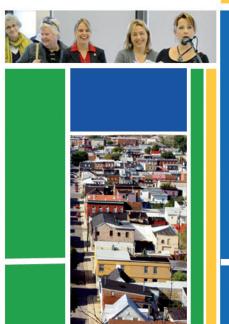


CONSULTAT ON PUBL QUE

Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne







Parce que votre Opinion compte!

Moderniser les instances de participation citoyenne

La Ville de Québec a adopté sa première politique de consultation publique en 1996. Celle-ci prévoyait différents moyens pour permettre à la population de s'exprimer sur des enjeux qui touchent son milieu de vie. En 2003, à la suite de la réorganisation municipale, l'adoption d'une politique harmonisée a mené à l'implantation de conseils de quartier dans 28 des 35 nouveaux quartiers de la ville.

En 2011, la Ville de Québec souhaite moderniser sa politique de consultation publique afin de faciliter davantage la participation citoyenne à la vie municipale. Ainsi, elle désire simplifier le fonctionnement administratif des conseils de quartier et modifier les limites de leur territoire. La révision de certains éléments de la politique de consultation publique est également proposée.

Simplifier le fonctionnement des conseils de quartier

Interlocuteurs privilégiés de la Ville, les conseils de quartier ont pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

En 2011, la Ville de Québec souhaite faciliter et augmenter la participation des citoyens aux conseils de quartier. Pour ce faire, la Ville propose de simplifier leur fonctionnement et d'apporter une plus grande flexibilité dans la composition de leur conseil d'administration.

Propositions:

- Modifier la composition des conseils d'administration de la facon suivante :
 - quatre hommes élus;
 - · quatre femmes élues;
 - possibilité de nommer jusqu'à trois autres personnes au conseil d'administration.
- Simplifier la procédure d'élection des membres du conseil d'administration :
 - les candidatures seraient proposées séance tenante lors de l'assemblée générale annuelle ou de l'assemblée spéciale d'élection;
 - l'élection du conseil d'administration se ferait par vote secret durant la même assemblée.
- S'assurer d'une stabilité et d'une mémoire administrative de l'organisme :
 - alternance dans l'échéance des mandats des membres du conseil d'administration.

Modifier le territoire des conseils de quartier

La Ville de Québec souhaite rapprocher le travail effectué par les élus des préoccupations exprimées par la population. Pour ce faire, elle propose de modifier les limites des territoires de conseil de quartier pour les faire coïncider avec celles des districts électoraux.

Avantages de la proposition :

- bâtir un lien plus étroit entre les élus municipaux et les citoyens et favoriser l'action concertée:
- assurer un suivi efficace des dossiers et optimiser le travail des élus dans leur rôle de représentation des citoyens;
- assurer une plus grande cohérence dans l'aménagement du territoire des quartiers;
- assurer une meilleure gestion des dossiers qui touchent de grands territoires.

Par ailleurs, la Ville de Québec souhaite s'assurer que les conseils de quartier existants n'auront pas à entamer une nouvelle procédure de constitution d'un nouveau conseil de quartier à la suite de la modification de leur territoire d'intervention. Pour ce faire, une demande a été acheminée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de modifier la Charte de la Ville de Québec.

Pour consulter les cartes géographiques présentant les territoires de conseil de quartier proposés, visitez le www.ville.quebec.qc.ca/consultations.

Améliorer la politique de consultation publique

D'autres modifications à la politique de consultation publique sont proposées afin qu'elle s'adapte mieux aux impératifs d'une prise de décisions éclairée par les autorités municipales, notamment :

- en remplaçant les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif et qui auraient pour rôle d'éclairer le conseil municipal sur un sujet précis et limité dans le temps;
- en y ajoutant le Conseil municipal des enfants à titre de mécanisme de participation.

Mise en oeuvre

- Septembre octobre 2011 : consultation publique
- Novembre décembre 2011 : adoption des nouveaux règlements par le conseil municipal et mise en œuvre de la politique de consultation publique révisée
- Mars 2012 : élection des membres des conseils de quartier correspondant aux nouveaux territoires de conseil de quartier

Assemblées publiques de consultation

La population et les organismes intéressés sont invités à prendre connaissance des modifications proposées et à transmettre leurs commentaires à l'occasion d'assemblées publiques de consultation.

Arrondissement de La Cité- Limoilou	Jeudi 6 octobre 19h00	École Joseph-François Perrault 140, chemin Sainte-Foy, salle des nations
Arrondissement des Rivières	Mardi 4 octobre 19h00	Centre communautaire Lebourgneuf 1650, boulevard La Morille, salle multifonctionnelle
Arrondissement de Sainte- Foy-Sillery-Cap-Rouge	Jeudi 29 septembre 19h00	Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église, salle du conseil
Arrondissement de Charlesbourg	Mercredi 21 septembre 19h00	Bibliothèque de Charlesbourg 7950, 1 ^{re} Avenue, auditorium
Arrondissement de Beauport	Mardi 27 septembre 19h00	Centre de loisirs MGR Laval 35, rue du Couvent, grande salle
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	Mercredi 5 octobre 19h00	Centre culturel Georges-Dor 3490, route de l'Aéroport

Transmission des commentaires écrits

- Jusqu'au vendredi 21 octobre à 16h00
- Par courriel à : consultations@ville.quebec.qc.ca
- Par la poste : Service des communications, 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9

Renseignements supplémentaires

- Marie Lagier, conseillère en consultations publiques

Tél.: 418 641-6176 ou courriel: consultations@ville.quebec.qc.ca

